



se-UNSA à vos côtés se-UNSA à vos côtés  
se-UNSA à vos côtés se-UNSA à vos côtés  
se-UNSA à vos côtés  
**se-UNSA à vos côtés**  
se-UNSA à vos côtés se-UNSA à vos côtés  
se-UNSA à vos côtés

## Le SE-UNSA 22 vous informe

### Audience avec l'IENA, Madame Le Brozec (29/09/22)

Nous avons sollicité et obtenu une audience avec Mme Le Brozec, nous souhaitons que celle-ci ait lieu le plus tôt possible afin d'exposer des problématiques importantes.

***L'UNSA Éducation rappelle son opposition à la loi de transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 qui vient fortement impacter le dialogue social et les instances de concertation en fusionnant les CT et CHSCT et en restreignant considérablement les compétences des CAP.***

***Les conditions de cette rentrée confirment les craintes et critiques que nous avons faites, avant et depuis sa promulgation : cette loi n'a en rien amélioré la Fonction publique, c'était son but affiché, elle l'a plutôt affaibli. La non prise en compte de l'expertise des représentants du personnel et la gestion des mutations et de l'avancement devenue bien opaque ont eu des conséquences néfastes, comme nous le craignons. Un exemple : la seconde phase de mouvement et la constitution des postes fractionnés... Mais aussi les limites de tout prévoir à très court terme, sans aucune marge...***

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu complet de cette audience (un peu plus d'une heure) et l'intégralité des questions ou problèmes que nous avons soulevés ainsi que les réponses de l'administration. L'administration était représentée par Mme Le Brozec, IENA et Mme Garreau, chef de la DIV1D22 ; Robin Maillot et Nadine Guédé sont intervenus pour le SE-UNSA 22.

**En préambule, un rappel très instructif de ce que nous disions il y a un an :** *Représentant également l'UNSA Education, nous vous alertons pour tous les personnels de l'Éducation sans oublier les personnels administratifs qui ont subi aussi la crise, reçoivent les injonctions toujours plus nombreuses qui émanent du ministère, et subissent aussi le contrecoup de la loi de la transformation de la Fonction publique, où ils font tout seuls ce qui se faisait avant avec les représentants du personnel. Malgré leur bonne volonté, on ne peut remplacer l'expertise des représentants du personnel et notamment lors de la seconde phase de mouvement. Les nominations difficiles peuvent avoir des effets importants sur les collègues notamment en début de carrière et il faut aussi faire attention à la façon dont c'est annoncé aux collègues. Nous n'avons jamais eu autant de demandes de réorientation, démissions, passage dans le second degré, sans parler des arrêts de travail. Il est temps que notre ministre, notre recteur, notre DASEN, les IEN prennent la mesure de ce qui se passe, il faut arrêter de « charger la mule », laisser souffler les personnels.*



 L'Unsa,  
votre alliée  
du quotidien

## Contexte douloureux

**SE-UNSA 22** : Nous ne pouvons pas commencer cette audience sans avoir une pensée et des paroles pour David Révolte, Conseiller Pédagogique Départemental EPS, disparu brutalement. Et nous avons conscience que ce drame a ébranlé et bouleversé les personnels de la Direction Académique.

## Charge de travail (conseillers pédagogiques, administratifs, directeurs et les autres...)

**SE-UNSA 22** : Nous vous rappelons que nous appartenons à l'UNSA Éducation, fédération qui représente tous les personnels de l'Éducation. Ce drame nous oblige à avoir une focale sur les conseillers pédagogiques et leur charge de travail qui est énorme et qui ne diminue nullement. Il en est de même pour les personnels administratifs dont le travail s'est alourdi et complexifié depuis la loi de la transformation de la Fonction publique, qu'ils n'ont pas choisie mais doivent mettre en œuvre... Mention plus particulière aux secrétaires de circonscription, elles aussi débordées ! Cette alerte faite et répétée par l'UNSA Éducation pour des personnels, par ailleurs bien souvent oubliés par le ministère, se concrétise par de grosses difficultés de fonctionnement dans d'autres départements en France et dans l'Académie (arrêts, démissions, remplacement massif par des contractuels non formés).

Le Communiqué de A&I UNSA Éducation du 28 septembre dernier se termine ainsi :

Dans un courrier qui en dépit de son titre ne s'adressait qu'aux professeurs, le président de la République, sans autre considération affichée pour les femmes et les hommes qui constituent l'administration, déclarait « pour transformer l'école, nous devons également revoir toute son organisation ». Or, avant de prétendre réformer un organisme jugé malade, faudrait-il encore :

- Combattre et condamner le « management toxique » broyeur de femmes et d'hommes ;
- Donner les moyens matériels et humains nécessaires au bon fonctionnement de l'administration du système éducatif ;
- Redonner du sens aux missions de personnels qui aiment leurs métiers et veulent les exercer au service des élèves et des étudiant.es, sereinement et sans entraves.

Pour A&I UNSA, voilà les objectifs que les ministres doivent poursuivre. Le budget 2023 doit permettre, sans attendre, la réalisation de ces objectifs qui vont au-delà de la seule et indispensable reconnaissance salariale. Or, l'absence dans ce budget de créations de postes administratifs et les difficultés à recruter sur les postes existants risquent de conduire à nouveau à des redéploiements internes eux-mêmes sources de dégradation de la Qualité de Vie au Travail et de tensions entre les personnels. Manager des femmes et des hommes ça doit être avant tout savoir les ménager. Nous en sommes encore loin ! A&I UNSA, de toutes ses forces, agit et agira dans ce sens, pour **Aujourd'hui & pour demain**.

Pour en revenir aux conseillers pédagogiques, certains d'entre eux ont craqué et/ou ont été en arrêt plus ou moins long ces dernières années, et des circonscriptions de notre département ou de notre académie ont beaucoup de mal à en trouver... Nous souhaiterions connaître leur feuille de route, leurs missions afin de les clarifier et de les diminuer. Nous rappelons aussi que les conseillers pédagogiques sont dans une situation inconfortable coincés entre l'administration et les collègues, et devant répondre aux consignes ministérielles qui « pleuvent » toujours et encore. Nous tenons à vous alerter car la charge de travail ne diminue absolument pas et les projets en tout genre continuent à tomber inlassablement.

Les directeurs et directrices pour lesquelles nous intervenons régulièrement et fréquemment ne sont pas mieux lotis, leur charge de travail n'a nullement diminué bien au contraire... Et pour nos collègues non plus, nous y reviendrons tout à l'heure pour une focale sur des situations particulières et alertes précises et parce que nous avons de fortes inquiétudes dès cette fin de mois de septembre. Pour terminer sur les conseillers pédagogiques, ceux de Lannion doivent préparer leur déménagement tout en ayant le travail habituel à fournir... Se pose aussi régulièrement la problématique des frais de déplacement et des fameuses enveloppes...

**IENA** : Oui nous vous confirmons que les personnels de la Direction Académique ont été impactés. Nous rencontrerons les conseillers pédagogiques EPS demain. Il y aura un retravail des tâches avec l'Inspecteur d'Académie. Les conseillers pédagogiques ont été réunis en début d'année et leurs priorités sont les plans de formation continue français et maths. Pour les assistants de prévention, cela sera la mise en place de Céciriské et pas d'autres missions que les constellations.

Pour nous il n'y pas de problèmes de frais de déplacement, l'enveloppe est basée sur l'an dernier, elle sera abondée en cas de besoin. Cela passe par une demande de l'IEN que le Dasen valide.

**SE-UNSA 22** : Nous vous rappelons qu'ils doivent aussi répondre au téléphone, répondre aux mels, venir en aide aux collègues qui les sollicitent et, tâche supplémentaire cette année, encadrer des contractuels. Pour les frais de déplacement, rappelons que c'est une « performance » d'utiliser le logiciel pour se faire rembourser... Et que lorsque vous y êtes enfin parvenus, on vous annonce que l'enveloppe est vide !

## REPLACEMENT

**SE-UNSA 22** : Nous avons déjà des remontées de difficultés sur certaines circonscriptions.

**IENA et chef de DIV1D** : Oui, il y a déjà une situation tendue sur les circonscriptions de Loudéac, Guingamp sud, (un peu moins sur Dinan sud qui est aidée par Dinan Nord).

**SE-UNSA 22** : Ce sont aussi les circonscriptions où se retrouvent les plus jeunes collègues, donc où il y a plus de possibilités de congés de maternité. Nous renouvelons la demande faite l'an dernier : prioriser les remplacements pour absence plutôt que de monopoliser des moyens pour les formations constellation s'il n'y en a plus suffisamment. A ce sujet, nous vous rappelons qu'à l'origine les constellations étaient basées sur le volontariat, que ce soit pour la formation ou le sujet choisi, ce qui n'est pas le cas actuellement. Et puisque nous parlions des conseillers pédagogiques, nous tenions à vous rappeler qu'ils sont en première ligne puisque c'est leur mission prioritaire (qu'ils n'ont pas non plus choisie) et qu'ils peuvent parfois prendre de plein fouet le mécontentement des collègues en formation constellation...

## Données départementales

**SE-UNSA 22** : Nous souhaiterions avoir des informations sur la situation de notre département en ce qui concerne ses moyens humains. Y a-t-il eu des évolutions, changements depuis fin août ?

**IENA** : Nous tenions à vous signaler, et c'est plutôt une bonne nouvelle, que nos effectifs départementaux diminuent moins que prévu (la moitié de ce qui était prévu). Nous devons quand même rendre des postes.

<https://enseignants.se-unesa.org/Budget-2023-insuffisant-pour-resoudre-le-defi-de-l-attractivite>

- **Ineats / exéats** : 26 entrées ; 4 départs vers le 29, pas de changements.
- **Contractuels** : 34 ou 35. La dernière nommée sur un Congé maternité à Guerlédan. Ils sont recrutés à niveau Master MEEF ou équivalent et ont une expérience en classe (stage ou anciens contractuels).
- **Listes complémentaires** : Il y en a un à 50% et l'autre à 100% en LC pour le 22, ils sont intégrés aux stagiaires. On prend quand on nous donne mais...

*La liste a été ouverte suite à nos demandes répétées depuis le mois de juin, mais bien tardivement (fin août) et de manière incomplète...*

- **Stagiaires** : Il y en a 20 à 100% et 12 à 50% et 1 contractuelle BOE. Les PES ont un suivi de l'INSPE.
- **Élèves en situation de handicap et accompagnants (AESH)** : nous avons transmis des demandes précises et attendons encore des réponses de l'administration.

**Combien y-a-t-il d'AESH à ce jour dans notre département ? 690 (+11 cette année)**

**Combien ont démissionné cet été ? 41 (Démissions parfois dues à des affectations non choisies ?)**

**Quel est le nombre d'élèves non accompagnés à ce jour ? 44**

**Combien le département peut-il encore en recruter ? 10**

**Combien d'élèves font l'objet d'une prescription MDPH pour un accompagnement AESH en septembre 2022 ? 2300 notifications dont 1300 mutualisées et 820 individuelles. (Nous demanderons plus de précisions sur le différentiel).**

**Combien les établissements spécialisés (IME...) accueillent-ils d'élèves ? Pas de réponse pour l'instant**

**Combien d'élèves sont sur liste d'attente pour les IME ? les ULIS ? le dispositif UTEP ? idem**

### **Primes, paie, indemnités**

**SE-Unsa 22** : Certains collègues nous ont fait part de leur étonnement quant à une diminution de leur salaire en août... Autre question, quand le passage à la hors classe sera-t-il effectif ? Qu'en est-il des indemnités pour l'accompagnement d'alternant ?

**IENA** : Il faut que ces personnes regardent leur bulletin de salaire, c'est souvent à la rentrée que le prélèvement à la source se lisse...

Pour ce qui concerne les indemnités de direction et autres, cela ne se met pas forcément en place en septembre (*ils interrompent pour la rentrée puis remettent en place, ceci pour ne pas payer de manière indue des indemnités à des personnes qui ne doivent plus les percevoir...*). Pour l'avancement automatique, ce sera fait en novembre.

Pour l'accueil de M2 contractuelle alternante en décharge : l'indemnité est de 800 euros bruts une fois le service fait, le paiement sera fait en juin/juillet.

## Direction d'école

**SE-Unsa 22** : Suite à son courrier au ministre, le SE-UNSA a obtenu 6h de compensation sur les APC pour la saisie des réponses des élèves aux évaluations nationales de CP et de CE1. Qu'en est-il pour les directeurs concernés par ces évaluations et qui sont exemptés d'APC ?

**IENA 22** : Nous ne pouvons rien faire, nous n'avons pas de moyens autres à leur donner.

**SE-Unsa 22** : C'est vraiment dommage car ils « explosent » tous leur compteur temps. Et encore plus lorsque leurs compléments sont absents et qu'ils les remplacent... Ou alors, comme cela s'est passé à de nombreuses reprises l'an dernier, ils remplacent à pied levé un de leurs collègues absent et non remplacé alors que c'était leur jour de décharge. Malgré les alertes répétées, les injonctions continuent à pleuvoir, va-t-on un jour réellement diminuer cette charge de travail ? Une des pistes intéressantes était la possibilité de faire les élections de parents, toujours très chronophage, de façon électronique. Cela a été dit mais rien ne s'est passé au niveau des textes et il faudra continuer à les faire de manière classique.

<https://enseignants.se-unsa.org/Vote-electronique-pour-les-elections-des-parents-d-eleves-l-immense-gachis>

**IENA 22** : Il faut que les directeurs répartissent les élèves dans les autres classes et qu'ils conservent leurs jours de décharge.

*Tout à fait d'accord sur le fond, mais sur la forme c'est plus facile à dire qu'à faire car cela peut générer des tensions en interne ou avec les parents voire les élus...*



<https://quest.se-unsa.org/index.php/277999>

## Situations particulières et/ou difficiles

**SE-Unsa 22** : Le nombre et la teneur des fiches CHSCT depuis le début du mois de septembre nous alertent fortement. Nous vous rappelons que dans certaines situations l'enseignant de la classe et l'AESH sont insultés ou frappés régulièrement, ce qui est inadmissible et ne fait absolument pas partie du métier. Ils tiendront mais jusqu'à quand ? Il va vite y avoir un gros problème surtout que les moyens de remplacement ne sont pas suffisants. Et, précision fort utile, les AESH absents ne sont pas remplacés... Il faut absolument faire quelque chose, notamment pour certaines situations que l'on retrouve de manière répétée et inquiétante dans le registre des fiches SST. Et nous rappelons que le but d'un enseignant est de faire classe et dans certaines situations, ce n'est plus possible... Nous avons alors alerté sur nombre de situations en précisant bien l'urgence de certaines d'entre elles. Nous avons rappelé que le soutien des IEN est alors indispensable...

**IENA** : Je consulte régulièrement les fiches SST et fais un point sur ces situations avec les IEN. Nous continuons à suivre plus particulièrement la situation de Guingamp (nous avons une réunion ce soir avec les élus).

*Plus que jamais, nous vous invitons à rédiger une fiche SST et n'hésitez pas à nous contacter pour sa rédaction ! [22@se-uns.org](mailto:22@se-uns.org)*

**Remplir une fiche SST (Santé et Sécurité au Travail) dématérialisée : <http://sections.se-uns.org/22/spip.php?article2080>**

*Cela permet de formaliser une situation difficile et/ou dangereuse en ce qui concerne vos conditions de travail et votre IEN est obligé d'apporter une réponse. Il est dommage que certains IEN découragent fortement cette rédaction et que d'autres apportent des réponses plutôt... décalées. Nous pensons toujours qu'ils n'ont pas toujours conscience de ce qu'endurent certains de nos collègues. Nous continuerons à les alerter tout en ayant conscience qu'ils sont parfois démunis car le manque de moyens concerne aussi les services médicaux, sociaux, la justice, d'où nos alertes répétées à tout niveau ! L'école ne peut pas tout faire.*



“ L’Unsa,  
votre alliée  
du quotidien